



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Femmes

Question écrite n° 41334

Texte de la question

M. Jean-Claude Etienne attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique, de la reforme de l'Etat et de la decentralisation sur la place des femmes dans la fonction publique. Dans le cadre du debat qui s'instaure dans notre pays au sujet de la place des femmes aux postes de responsabilite, il lui demande si ses services ministeriels ne pourraient lui indiquer le nombre ou la proportion de femmes dans les ministeres et les services publics suivant : au ministere de la justice, aux postes de magistrat du siege dans l'ensemble des cours, de juge d'instruction, de greffier ; au ministere de l'interieur, aux postes de commissaire, d'inspecteur, de gardien et de responsable dans toutes les mairiese, prefectures et sous-prefectures et dans tous les services dependant de ce ministere ; au ministere de la defense, aux postes d'officier, de sous-officier ainsi que dans la gendarmerie ; au ministere des finances, aux postes de directeur, de controleur, d'inspecteur et de percepteur ; au ministere de l'education nationale, aux postes de fonctionnaire de direction, de professeur de tous grades et de tous niveaux ; au ministere de la poste et des telecommunications, aux postes de directeur, de receveur et d'employee ; au ministere de la recherche, aux postes de directeur et de chercheur dans tous les services ; au ministere de la culture ; au ministere de l'equipement et des transports ; a l'EDF et la SNCF.

Texte de la réponse

Une enquete annuelle aupres des directions de personnel, effectuee par la direction generale de l'administration et de la fonction publique, donne la repartition entre hommes et femmes des emplois de direction et d'inspection. Les tableaux 1 a 5 ci-apres fournissent les principaux resultats de cette enquete au 1er juin 1995. Une perspective plus large de la representativite des femmes est fournie par le tableau 6 qui donne le nombre et la proportion de femmes parmi l'ensemble des agents civils de l'Etat, selon la nomenclature des professions et categories socioprofessionnelles de l'INSEE, au 31 decembre 1994. Pour les personnels militaires figurant dans la question (officiers et sous-officiers), le tableau 7 fournit l'information au 31 decembre 1992. Enfin, le tableau 8 donne une information particuliere concernant certains corps d'agents de l'Etat : greffiers ainsi que commissaires, inspecteurs, grades et gardiens de la paix de la police nationale. Tableau 1 Repartition entre hommes et femmes des principaux emplois d'encadrement au 1er juin 1995 (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Étienne Jean-Claude](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41334

Rubrique : Fonctionnaires et agents publics

Ministère interrogé : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Ministère attributaire : fonction publique, réforme de l'état et décentralisation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 1996, page 3944

Réponse publiée le : 19 août 1996, page 4529